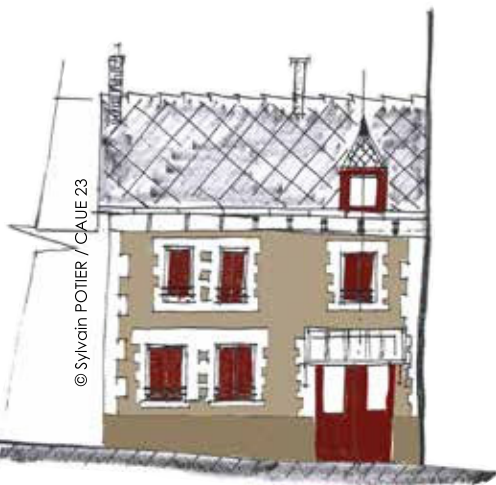


Embellissez vos façades, nous vous aidons

Le dispositif " Opération façades ", porté par l'Agglo du Grand Guéret, est un dispositif d'incitation à la mise en valeur des façades moyennant des aides financières et une assistance dans certains centres-bourgs de l'agglomération.



Une aide sans condition de ressources !

Grâce à ce dispositif, tout propriétaire, qu'il soit bailleur ou occupant, réalisant des travaux d'embellissement des façades de son immeuble, peut bénéficier :

- d'une subvention de 50 % du montant HT des travaux sur le centre historique de Guéret (subvention plafonnée à 7500 €) ;
- d'une subvention de 40 % du montant HT des travaux (subvention plafonnée à 4 000 €) sur les autres communes éligibles de l'agglomération du Grand Guéret ;
- d'une assistance architecturale et technique gratuite du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Votre centre-bourg est-il éligible ?

Les bâtiments à usage d'habitation et leurs dépendances doivent être situés dans les centres-bourgs des communes participant à l'opération :

- le centre historique de Guéret,
- les centres-bourgs d'Ajain, Bussière-Dunoise, Sainte-Feyre, Saint-Vaury, Saint-Sulpice-le-Guérois, Glénic, Saint-Christophe, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Silvain-Montaigut, Montaigut-le-Blanc, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Eloi, Savennes, Anzême, Jouillat et Gartempe.

Quels types de travaux sont concernés ?

L'aide peut être octroyée si les travaux sont réalisés sur les parties de vos bâtiments qui sont visibles depuis l'espace public : enduit, maçonnerie, fenêtres, portes, volets, toiture, zinguerie, ferronneries, etc. Les vitrines commerciales, les granges, les murets, les puits et autres annexes d'habitation sont également éligibles.

Contact :

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à contacter Pierre-Antoine BAZINET à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret – Service Habitat-Logement – par mail à pierre-antoine.bazinet@agglo-grandgueret.fr ou par téléphone au 05 55 41 04 48.

À NOTER DANS VOS AGENDAS

- Exposition " La Creuse dessinée " par Jean-Luc BOUCHAUD du 4 au 26 février 2022 à la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret
- Réouverture du Parc Animalier des Monts de Guéret " Les Loups de Chabrières " le 5 février 2022

Grand Guéret - La lettre - Hiver 2022 / Editée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en décembre 2021.
ISSN : ISSN 2649-1060 - Directeur de la publication : Éric CORREIA - Responsable de la rédaction et mise en page : service communication du Grand Guéret.
Textes : services du Grand Guéret - Crédits photos : Grand Guéret // M. TIJERAS // Pixabay // Freepik - pressfoto
Impression sur papier PEFC : Imprimerie George Sand (36) - Tirage : 16 100 exemplaires.
Retrouvez la lettre en ligne sur : www.agglo-grandgueret.fr. Pour la recevoir, écrivez à : service.communication@agglo-grandgueret.fr.

25 communes membres : Ajain - Anzême - La Brionne - Bussière-Dunoise - La Chapelle-Taillefert - Gartempe - Glénic - Guéret - Jouillat - Mazerat - Montaigut-le-Blanc - Peyrabout - Saint-Christophe - Saint-Eloi - Saint-Fiel - Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guérois - Saint-Silvain-Montaigut - Saint-Sulpice-le-Guérois - Saint-Vaury - Saint-Victor-en-Marche - Saint-Yrieix-les-Bois - Sainte-Feyre - La Saunière - Savennes.



GRAND GUÉRET La lettre

Hiver 2022

www.agglo-grandgueret.fr

Édito

Les élus et les personnels de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret s'associent à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches une excellente année 2022, emplies de bonheur, de santé et de réussite dans vos entreprises et projets.

L'année qui vient de s'achever a été tourmentée pour notre Agglo. Le covid qui afflige l'humanité toute entière pénalise évidemment la sérénité de l'action territoriale et la bonne marche des services publics locaux. Il favorise le télétravail mais oblige à revoir nos modes d'intervention, de réception, de réunion, sans compter le coût de souffrances humaines et de dépenses additionnelles qu'il génère.

Nous avons également été l'objet d'une cyberattaque violente et elle aussi coûteuse, en moyens comme en temps de réparation des dégâts subis. Il était hors de question pour nous de céder au chantage à la rançon auquel nous étions soumis, mais il a fallu toute la compétence de nos services, au premier rang desquels le service informatique, pour que se résolve cet acte de grande criminalité qui est le fait de lâches et d'inconscients.

Enfin, l'année a été pleine de tourments politiques, au niveau national comme à notre échelon local, mais là encore, souhaitons que 2022 nous permette de nous défaire de la tentation populiste, du poison de la démagogie et du mensonge. À tous les niveaux.

Mais puisque rien ne saurait entacher « l'invincible espoir » qui doit rester le nôtre, nous regardons déjà vers l'avenir et vers cette année pleine de promesses.

Nous travaillerons encore, à vos côtés, pour retrouver toute la dynamique budgétaire de l'Agglo, pour continuer à investir sur le territoire et pour soutenir notre tissu d'entreprises. Nous œuvrerons pour proposer encore, autour de nos compétences, des aides aux acteurs locaux, aux associations, au monde sportif, culturel, touristique, pour favoriser l'accueil et l'attractivité du Grand Guéret, pour apporter du service public à tous ses ressortissants, de la prime enfance à l'avancée en âge...

Nous serons là, à vos côtés, forts de nos vingt-cinq communes, pour que le territoire continue sa marche en avant malgré l'adversité et la période compliquée qui est la nôtre. De beaux projets associant nos concitoyens émailleront en outre l'action de l'Agglo cette année : la volonté ne nous manque pas et puisque « là où il y a une volonté il y a un chemin », c'est ensemble que nous tracerons le chemin de l'Agglo de demain.



Éric CORREIA

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret



Carte blanche donnée à Jessica PATERNE
"Fragments de lune enchantés"
15x21 cm, aquarelle et encre de Chine, novembre 2021

© Tous droits réservés



Profession : assistant(e) maternel(le)

Les assistant(e)s maternel(le)s prennent soin de nos enfants et veillent sur eux dès leur plus jeune âge. Ce sont des figures clés de l'accueil de la petite enfance.

Zoom sur ce métier qui cherche à mieux se faire connaître et à susciter des vocations sur le territoire du Grand Guéret.

Un métier, différents statuts

L'assistant(e) maternel(le) accueille les enfants à son domicile, de manière régulière ou occasionnelle, selon les besoins des parents. Pour ce faire, il lui faut obligatoirement un agrément, délivré par les services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Travaillant le plus souvent en libéral, certain(e)s font néanmoins le choix d'exercer en crèche familiale et sont alors employé(e)s par les collectivités en charge de la compétence petite enfance (mairies, communautés de communes, d'agglomération...). Depuis quelques années, d'autres décident de se regrouper à 2 ou 3 au sein de Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM). Les assistant(e)s maternel(le)s peuvent accueillir chacun(e) au maximum 4 enfants simultanément (en fonction de la capacité d'accueil du local et de l'autorisation individuelle d'accueil de chaque assistant(e) maternel(le)). En dehors des crèches familiales, les parents sont les employeurs directs ; les assistant(e)s maternel(le)s gardent leur statut de travailleur indépendant.

Assistant(e) maternel(le) : pourquoi pas vous ?!

Vous êtes intéressé par le métier d'assistant(e)s maternel(le) ? N'hésitez pas à vous renseigner auprès des services de PMI afin de participer à des réunions d'informations. Vous pouvez également contacter la Coordinatrice Petite Enfance du Grand Guéret au 05.55.41.01.31 (petite.enfance@agglo-grandgueret.fr) ou encore le Relais Petite Enfance au 05.55.62.45.22 (contact.ram@agglo-grandgueret.fr).

Ces réunions ont permis aux communes de Glénic et de Sainte-Feyre de trouver des personnes intéressées pour créer une MAM dans les locaux identifiés ; les projets sont actuellement en cours d'élaboration. Le Centre Médical National de Sainte-Feyre est toujours à la recherche de porteurs de projet pour la création d'une MAM au sein d'un local qui pourrait être mis à disposition sur le site de l'établissement. **Le service Petite Enfance du Grand Guéret reste disponible pour accompagner toutes les personnes intéressées pour exercer en MAM.**

Plus d'infos sur le Pôle Petite Enfance du Grand Guéret : www.agglo-grandgueret.fr / rubrique "Petite enfance".



Armelle MARTIN, Vice-Présidente en charge de l'accueil de la petite enfance
Le Pôle petite enfance du Grand Guéret est né en 2012 dans le cadre de la compétence optionnelle "action sociale d'intérêt communautaire" avec la prise en charge du multi-accueil de Guéret, de la micro-crèche de Saint-Fiel et de la crèche familiale. L'Agglo gère également depuis 2017 le Relais Petite Enfance (RPE - anciennement "RAM") du Grand Guéret, qui est un lieu d'informations, d'écoute, d'accompagnement, de médiation et de professionnalisation auprès des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s ou en cours d'agrément, des professionnel(le)s de la garde d'enfants à domicile et des familles. Ces différents services répondent au plus près au besoin des familles en diversifiant les modes d'accueils et en prenant en compte les problématiques auxquelles elles peuvent être confrontées.



En hiver aussi, économisons l'eau

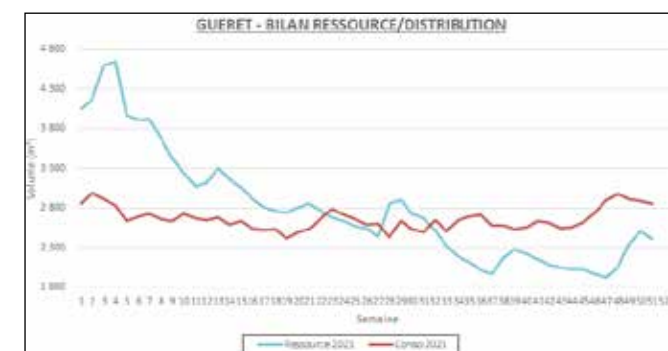
Depuis 2020, l'Agglo est garante de l'eau potable sur son territoire. Elle se doit donc de sensibiliser et de conseiller ses concitoyens. Aujourd'hui, nous souhaitons vous inviter à rester vigilants quant à votre consommation d'eau. L'hiver est là ; il est synonyme de froid, de neige et de pluie. Dans l'inconscient collectif, l'humidité ressentie est un rempart à la sécheresse. Et pourtant...

Nos réserves en alerte

Les périodes de sécheresse que nous avons vécues à répétition ont entraîné une diminution de nos réserves en eau. Souvenez-vous, l'été dernier nous vous alertions sur des niveaux d'eau très bas malgré les nombreux épisodes pluvieux. Certes, les pluies du printemps et du mois de juillet ont rechargé doucement nos réserves souterraines. Mais une bonne partie a été absorbée par la végétation en pleine croissance. De plus, le sol étant très sec, l'eau n'est pas arrivée en quantités suffisantes jusqu'aux ressources pour combler le manque. En outre, notre consommation n'arrête pas, elle aussi, d'augmenter... À l'heure actuelle, la recharge hivernale débute tout juste, comme chaque année.

Exemple sur la ville de Guéret

Pour compléter la ressource en eau de la ville de Guéret, nous devons aujourd'hui encore puiser l'eau de la Gartempe. On constate qu'en milieu d'année, le niveau de la ressource en eau à partir des captages baisse pour se trouver en-dessous des besoins de distribution. La tendance ne s'inverse pas malgré le changement de saison (voir bilan ci-dessous).



Des gestes simples pour préserver nos ressources

L'eau est un bien précieux. Utilisons-la de façon raisonnée. En tant que citoyens, nous - habitants, entreprises, associations, collectivités... - avons tous un rôle à jouer dans la préservation de l'eau. Nous pouvons tous agir à notre échelle. Chaque

geste compte pour économiser ce bien commun indispensable. Chaque année, l'Agglo investit pour renouveler les réseaux d'eau afin de maintenir un patrimoine en bon état.

Voici quelques conseils et petits investissements astucieux* que l'ADEME vous propose pour économiser l'eau au sein de votre logement :

L'EAU POTABLE : ATTENTION AUX FUITES !

143 litres d'eau potable par Français/jour, c'est beaucoup !

93% pour l'hygiène corporelle, les sanitaires, la lessive, la vaisselle et l'entretien de l'habitat.

7% pour la boisson et la préparation des repas.



Un robinet qui goutte = 120 litres/jour en moyenne



Une chasse d'eau qui fuit = plus de 600 litres/jour

POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU



Un mousseur (ou aérateur) réduit de 30 à 50 % le débit du robinet.



Un sablier ou un minuteur pour ne pas dépasser 5 mn sous la douche.



Une douchette économe : à la clé, jusqu'à 75 % d'économie d'eau.

POUR REPÉRER UNE FUITE

Fermez tous les robinets et éteignez tous les appareils qui consomment de l'eau. → Si le petit disque du compteur tourne, il y a une fuite.

Plus d'infos sur www.agglo-grandgueret.fr, rubrique "Environnement, eaux et assainissement" et sur <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/publications/publications>.

*Source ADEME - schémas tirés du document CLES POUR AGIR "infographie-economiser-eau-energie" / dec. 2020 / agence Giboulées

